



Commune de MORTROUX

Compte-rendu

Séance du 18 janvier 2019

Le Conseil Municipal de Mortroux s'est réuni le dix-huit janvier deux mil dix-neuf à la Mairie à vingt heures et quinze minutes, selon convocation du 11/01/2019 en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Mr Guy Marsaleix.

Madame AUJEAN Angéline a été désignée secrétaire de séance

Présents : Messieurs Marsaleix Guy, Meignat Emmanuel, Poissonnier Franck, Mercier Stéphane et Mesdames Aujean Angéline, Poirier Eliane, Diaz Florence, Conilleau Véronique.

Pouvoirs : aucun

Absents : Monsieur Hémerly Dominique

Après lecture, le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DE POUVOIRS

- **Décision n° 2019-001** en date du 2 janvier 2019 portant sur l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 60 000 € maximum pour une durée de 12 mois (taux : EURIBOR 3 mois, Marge : + 1.00 %, commission d'engagement : 0.20 % du plafond mis en place soit 120 €).
- **Décision n° 2019-002** en date du 17 janvier 2019 portant sur la signature du contrat d'assurance du personnel avec Groupama.

2019-002

RÉVISION DES ACOMPTES SUR CHARGE

Considérant les charges réelles des logements en 2018, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'appliquer les charges mensuelles suivantes aux logements communaux pour l'année 2019,

<i>Locataires</i>	<i>Acomptes 2018</i>	<i>Acomptes 2019</i>
<i>52 Grd rue</i>	<i>10,00 €</i>	<i>10,00 €</i>
<i>54 Grd Rue</i>	<i>50,00 €</i>	<i>50,00 €</i>
<i>56 Grd rue 1er étage</i>	<i>130,00 €</i>	<i>130,00 €</i>
<i>56 Grd Rue</i>	<i>80,00 €</i>	<i>80,00 €</i>
<i>58 Grd Rue 1er étage droite</i>	<i>40,00 €</i>	<i>40,00 €</i>
<i>58 Grd Rue 1er étage gauche</i>	<i>40,00 €</i>	<i>40,00 €</i>
<i>1 Rte de la Rongère</i>	<i>80,00 €</i>	<i>80,00 €</i>
<i>3 Rte de la Rongère</i>	<i>40,00 €</i>	<i>40,00 €</i>
<i>49 Grd Rue</i>	<i>10,00 €</i>	<i>10,00 €</i>
<i>43 Grd Rue Bar</i>	<i>15,00 €</i>	<i>15,00 €</i>
<i>5 Rte de la Forêt Sully</i>	<i>210,00 €</i>	<i>210,00 €</i>

- d'autoriser Monsieur le Maire à informer les locataires concernés par des changements.

2019-003

CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE DES RECETTES

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) propose la mise en œuvre du service de paiement par carte bancaire et prélèvement unique sur Internet des titres de recettes exécutoires émis par la collectivité dont le recouvrement est assuré par le comptable public.

Il est proposé au Conseil Municipal de signer la convention d'adhésion avec la DGFIP pour les produits suivants :

- Encaissement des loyers et acomptes sur charges
- Facturation abonnement et consommation au réseau eau potable et assainissement

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- ***D'autoriser Mr le Maire à signer la convention et les actes à intervenir***

2019-004

ADHÉSION GROUPEMENT D'ACHATS D'ÉLECTRICITÉ AVEC LE SDEC

Sur proposition de Monsieur le Maire et, après avoir entendu son exposé, le conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- L'adhésion de la Commune de Mortroux au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- D'autoriser Monsieur le Maire à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul, propane, bois...) proposé par le groupement suivant les besoins de la collectivité.
- D'autoriser le coordonnateur et le Syndicat d'énergies dont il dépend, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison.
- D'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies, sa répercussion sur le ou les titulaire(s) des marchés conformément aux modalités de calcul de l'article 9 de la convention constitutive.
- De s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue (s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de Mortroux est partie prenante.
- De s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la Commune de Mortroux est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

2019-005

DEMANDE DE SUBVENTION COLLÈGE DE BONNAT

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'accorder une subvention de 80 € au collège Marc Bloch (20 € pour le voyage à Paris et 60 € pour celui en Irlande)

2019-006

DEMANDE DE RÉDUCTION DE FACTURE D'EAU

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- d'effectuer une réduction de 20 m3 sur la facture n° 390 de l'abonné 380 émise sur le budget 2018

2019-007

DÉCISION MODIFICATIVE N°3- BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'effectuer une modification au budget eau et assainissement prévisionnel 2018, afin d'équilibrer la dotation aux amortissements et les amortissements :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Réseaux	61523		572,13			
Dotations aux amortisse. des immo. inco 042				6811		572,13
Fonctionnement dépenses			572,13			572,13
		Solde	0,00			

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative comme détaillée ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

- Présentation du rapport 2017 du SPANC d'Evolis 23
- Croix Route de La Forêt :
 - Mr le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir sur la nécessité de refaire ou pas la croix située route de la Forêt.

La séance est levée à 21 h 45,
A Mortroux, le 22 janvier 2019.